

COMMUNE D'ARREST

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 14 décembre 2017

Le quatorze décembre deux mille dix-sept, 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Mme Lysiane JOLY, Maire. Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de MM. Stéphane BOURGEOIS, Sylvain PROBOLA, Patrick DRON, et de Mme Delphine FORESTIER, excusés. M. Davy PACQUES est désigné comme secrétaire. Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

A propos des espaces communaux, Mme Bénédicte FOUQUEMBERG précise qu'elle avait évoqué la nécessité de rédiger un projet d'entretien basé sur la charte « zéro-phyto ». Concernant le talus rue de Drancourt, Mme FOUQUEMBERG explique qu'elle avait émis le souhait qu'une réflexion se mette en œuvre quant à son aménagement.

I- BUDGET ASSAINISSEMENT M49 2018

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget assainissement 2018 qui s'équilibre à la somme de 42 500 euros en section d'investissement, et à la somme de 86 800 euros en section d'exploitation. Le tarif au mètre cube et le prix de l'abonnement restent les mêmes qu'en 2017.

II- ETUDE DE DEVIS DE TRAVAUX

Suite à la dernière commission des travaux, des devis reçus sont présentés au conseil municipal.

Isolation extérieure du pignon de la salle des fêtes

Après avoir étudié les deux devis présentés par M. Armel BOUCHARD, le conseil municipal retient celui de l'entreprise CRUSEL (Woignarue) d'un montant de 13 898.96 euros HT, prévoyant un bardage clin du niveau plancher de la salle jusqu'au-dessous de la toiture. Un dossier de subvention sera déposé auprès du Conseil départemental de la Somme au titre du dispositif en faveur des communes de moins de 1 000 habitants, pour une aide financière de 30 %.

Réfection du pilier et de la porte de l'ancienne poste

Après avoir étudié les trois devis concernant ces travaux, le conseil municipal retient celui de l'entreprise AUMAURY Services (Arrest) d'un montant de 1 365.00 euros HT, prévoyant le démontage du pilier en brique et le remontage avec les mêmes briques, la réfection des joints et la pose d'une porte de garage deux vantaux en sapin.

Remise en peinture du couloir et de la montée d'escalier

Le couloir et les escaliers entre la cantine et les appartements au-dessus de l'école sont dans un triste état. Après avoir étudié les deux devis à disposition, le conseil municipal retient la proposition de mise en peinture de l'entreprise SAUVAGE (Estreboeuf) d'un montant de 5 783.50 euros HT.

A propos du logement de M. et Mme HERENT, Mme le Maire rapporte qu'une VMC a été posée par M. Stéphane PETIT. M. Daniel DEHESDIN a également géré des fissures extérieures et hydrofugé le pignon. L'entreprise qui a posé les fenêtres passera également voir si un problème d'isolation existe au niveau des huisseries.

III- QUESTIONS DIVERSES

Versement d'un fonds de concours à la CABS

Mme le Maire explique que lors du dernier Conseil communautaire, il a été décidé de demander aux communes membres le versement à la CABS d'un fonds de concours afin que l'organisme intercommunal retouche les sommes perçues par ces communes au titre du FPIC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de prévoir le reversement de la somme de 17 015 euros à la Communauté d'Agglomération Baie de Somme.

Prime du receveur municipal

Suite à la demande du Trésorier Frédéric FORGET, le conseil municipal accepte de lui attribuer une indemnité de conseil et de confection de documents budgétaires (222.84 euros brut pour l'année 2017). Cette décision s'appliquera chaque fin d'année, pendant toute la durée des fonctions de l'intéressé.

Convention SPA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de renouveler avec la SPA la convention de partenariat pour les années 2017, 2018 et 2019 (avec un tarif par année et par habitant de 1.15 €, 1.17 €, puis 1.19 €). Mme le Maire est habilitée par le conseil à signer cette convention.

Projet de label « Pays d'Art et d'Histoire »

Mme le Maire explique au conseil municipal le projet du Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées de labelliser le territoire en « Pays d'Art et d'Histoire », afin de développer des actions en faveur du patrimoine, d'augmenter l'attractivité culturelle et touristique, etc... Les 57 communes concernées doivent donc s'engager dans ce processus et approuver ce partenariat. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas s'engager dans l'immédiat car il s'interroge sur le montant de la future participation demandée aux communes membres.

Radar rue à Cailloux

La société IMS chargée de la maintenance des radars a constaté une nouvelle fois que la batterie de l'appareil rue à Cailloux était hors service. Cela est dû au fait que l'éclairage public ne reste pas allumé toute la nuit et que la batterie ne peut se recharger convenablement. Mme le Maire a fait savoir à cette société que la coupure nocturne était connue lors de l'installation et qu'elle aurait dû être prise en compte. Deux solutions sont proposées : acheter une batterie neuve pour 120 euros HT, laquelle devrait tenir environ deux ans (l'envoi est pris en charge par le contrat de maintenance) ; mettre en place un panneau photovoltaïque, pour une somme de 950 euros HT.

Le conseil municipal estime que le coût d'un panneau photovoltaïque est trop élevé et n'apportera pas plus de garanties de fonctionnement à moyen terme. Une nouvelle batterie sera commandée.

Demande de parents d'élèves

Mme le Maire rapporte la demande faite par des parents d'élèves qui souhaiteraient que soit installé un abri au niveau de la sortie d'école, aux abords de l'église ; celui-ci leur permettrait d'attendre la sortie des enfants lorsqu'il pleut. Après en avoir débattu, le conseil municipal estime qu'il ne s'agit pas là d'une nécessité et ne donne pas suite pour le moment à cette demande.

Poste EDF

Mme le Maire explique que trois artistes ont été contactés concernant le projet de mise en peinture du poste EDF situé rue à Cailloux. Leurs propositions seront étudiées. Ces travaux seront pris en charge intégralement par la FDE80, ces entrepreneurs n'étant pas soumis à la TVA.

Travaux divers

Mme le Maire fait le bilan des derniers travaux effectués ou en cours :

M. DUPONCHELLE est intervenu pour accrocher les guirlandes et les motifs lumineux qu'il décrochera en janvier, pour un coût de 1 180 euros HT. Pour l'an prochain, le coût d'une installation par les employés sera étudié (avec location d'une nacelle et passage d'un CACES).

Les travaux de rénovation de chaussée sont terminés impasse de l'Avalasse. Malheureusement, une conduite d'eau s'est rompue suite aux vibrations et une reprise a déjà dû avoir lieu. L'entreprise a été alertée quant au problème des talus qui s'effondrent. Le cas de la grille qui absorbe moins les eaux pluviales qu'avant sera également signalé.

La résistance du lave-vaisselle de la salle des fêtes a été remplacée. Le bruit que faisait la hotte a été éliminé grâce à la mise en place d'une plaque de liège limitant les vibrations qui venaient du moteur. La porte de la salle baby-foot a été changée puisque l'ancienne ne s'ouvrait pas dans le sens préconisé par la commission de sécurité.

Le relai « assistants maternels » de la Communauté d'Agglomération Baie de Somme demande si la salle des fêtes d'Arrest peut être utilisée pour des réunions mensuelles, ainsi qu'un local pour le matériel. Le conseil n'y voit pas d'inconvénients.

Commission fêtes et cérémonies

La commission qui s'est réunie dernièrement a travaillé sur le colis des aînés ; Mme Eliane HOUARD en détaille le contenu. La distribution aura lieu le samedi 23 décembre. Le colis des employés leur sera remis le vendredi 22.

Mme le Maire évoque le projet de faire participer l'école de musique de la Communauté d'agglomération au concert en faveur de la Recherche contre le cancer qui aura lieu fin mars.

Le Téléthon a permis de collecter la somme de 667.50 euros, sachant que la manifestation a attiré moins de monde que l'année dernière.

IV- QUESTIONS D'INITIATIVES

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG, qui souligne que le travail sur le bordurage de la rue de Drancourt a été bien fait, regrette que toute la longueur n'ait pas été terminée. Il serait judicieux d'organiser différemment le travail afin d'achever une rue avant d'en commencer une autre. M. Armel BOUCHARD explique que les employés ont dû dans l'intervalle se rendre rue du Château afin de curer les trous (12 remorques de boue ont été retirées), ce qui a limité l'effet des fortes pluies. Il est fait référence aux flots d'eau boueuse qui ont cependant descendu cette rue et la route d'Abbeville il y a quelques jours, et aux fascines écrasées ou défoncées par des engins agricoles, qui ne peuvent plus faire leur office correctement. Des photos ont été envoyées au SIAEEV.

Mme FOUQUEMBERG demande ce qu'il advient des dégradations de la rue de Bas. Mme le Maire explique qu'un employé de la DDAF doit passer prochainement en mairie avec des documents concernant l'AFR et les chemins ; selon ces informations, il sera décidé si les réparations incombent à l'AFR ou à la commune. M. Mathieu SCELLIER est de plus passé sur place pour donner son avis sur le type de réfection à envisager, selon l'usage futur du chemin.

Mme Corinne FORESTIER demande où en est le projet de nouvelle mairie. Mme le Maire répond que le cabinet ROUECHE peaufine actuellement la phase de projet et termine le budget estimatif. Mme le Maire a d'ailleurs demandé de chiffrer l'incorporation de panneaux photovoltaïques sur la toiture pour alimenter le bâtiment. Le dossier de demande de DETR devra être déposé courant février. Une subvention devrait pouvoir être obtenue pour la part agence postale. Pour ce qui est de la bibliothèque, la structure n'est pas assez grande pour avoir le droit à une aide financière ; il faudrait de plus qu'un emploi à mi-temps soit créé pour prétendre à une subvention.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG demande où en est la requête visant à obtenir une ouverture permettant de faire circuler l'air en cas de forte chaleur dans la maternelle. Mme le Maire explique qu'après renseignement pris, la pose d'une VMC n'est pas la solution. De plus, les volets fermés limitent bien l'effet de la chaleur, et le nombre de jours de canicule est assez réduit dans notre région. Une étude des bâtiments scolaires doit d'ailleurs être refaite avec la CABS.

Mme Eliane HOUARD rapporte la demande de Mme THOMAS qui souhaiterait qu'un miroir soit installé face à la pharmacie, au niveau du panneau signalant le coussin berlinois. Mme le Maire répond que ce miroir sera commandé en même temps que des panneaux mobiles de signalisation « danger ».

M. Philippe LAFOLIE explique que la sono a connu quelques problème samedi lors de la fête de Noël et que des connections sont peut-être oxydées.